



CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

*Projet d'appui à l'assurance qualité de l'enseignement  
supérieur et de la recherche dans l'espace  
UEMOA/CAMES*

-----

*Termes de référence (TDR) pour le recrutement de deux  
experts en assurance qualité*

---

Mars 2020



*Plan stratégique*  
DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES  
2020-2022

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) a obtenu de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), une subvention pour financer la phase III du Projet d'appui à l'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace UEMOA. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un accord de coopération conclu en 2013 entre les deux organisations. Il répond au souci commun des deux organisations de contribuer à instaurer la culture de qualité dans les pays membres et leurs institutions d'enseignement supérieur et de recherche en vue de former des ressources humaines capables de soutenir le développement socioéconomique des pays membres.

Les phases I et II du projet ont été concluantes et ont permis l'atteinte de résultats fort intéressants qu'il conviendrait de valoriser. Il s'agit notamment :

- de la réalisation d'un état des lieux de l'assurance qualité dans les pays membres de l'UEMOA/CAMES ;
- de la mise à disposition de plus de 7 référentiels d'assurance qualité ;
- du renforcement des capacités des membres du Secrétariat Général du CAMES ;
- d'un renforcement du réseau de partenariat du CAMES ;
- de l'élaboration et la mise à disposition d'un guide de bonnes pratiques suivies de la création d'un programme de « Label d'excellence du CAMES » adopté par la 36e session du Conseil des Ministres tenue à Cotonou, au Bénin, en mai 2019.

Conformément aux termes de la convention de financement, une partie des fonds alloués à la phase III du projet sera utilisée pour l'accompagnement des structures et/ou de dispositifs nationaux d'assurance qualité des pays de la zone UEMOA.

## 2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les experts recrutés dans le cadre de cette initiative auront pour mission d'identifier les besoins des agences et/ou structures nationales d'assurance qualité et de renforcer au besoin les capacités des acteurs par des actions ponctuelles de formation.

## 3. TACHES DES CONSULTANTS

Le deux consultants devront réaliser une mission d'accompagnement de 3 à 5 jours sur la base d'une expression des besoins des pays bénéficiaires de l'appui du CAMES. Leur mission consistera à :

- établir l'état du dispositif national d'assurance qualité ;
- identifier les besoins de renforcement des systèmes nationaux d'assurance qualité des pays bénéficiaires à partir d'un diagnostic pertinent ;
- renforcer la capacité des acteurs impliqués dans la gestion de ces systèmes dans les pays bénéficiaires en vue du soutien au déploiement efficace des dispositifs nationaux d'assurance qualité, en cohérence avec la vision régionale promue par le CAMES ;

#### 4. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour réaliser leur mission, il est attendu des consultants qu'ils travaillent en étroite collaboration avec le Secrétariat Général du CAMES, notamment avec le Directeur des programmes chargé du programme de reconnaissance et d'équivalence des diplômes (PRED), de l'assurance qualité et des programmes thématiques de recherche.

#### 5. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats ci-après sont attendus à l'issue de chaque mission :

- un diagnostic du dispositif national d'assurance qualité ;
- les statuts du dispositif national d'assurance qualité sont produits ;
- la formation si la nécessité s'en fait sentir des acteurs du système national d'assurance qualité ;
- la production d'un rapport de l'état actuel de l'implémentation de la démarche dans le pays bénéficiaire ;
- un rapport du déroulement de la mission.

#### 6. CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS

Activités	Échéance
Appel à manifestation d'intérêt auprès des pays de la zone UEMOA-CAMES	16 mars – 17 avril 2020
Sélection des pays bénéficiaires	Mai 2020
Identification d'experts (consultation restreinte)	Mars 2020
Choix des experts	Mai 2020
Contractualisation des experts	Mai 2020
Exécution de la mission des experts	Juin - juillet 2020

Dépôt et validation du rapport de mission	Juillet 2020
---	--------------

## 7. QUALIFICATIONS DES CONSULTANTS

Les consultants doivent posséder :

- un diplôme de troisième cycle universitaire ;
- une expérience professionnelle de cinq (5) ans au minimum dans le domaine de l'enseignement supérieur ;
- une très bonne connaissance du système CAMES ;
- une excellente expertise sur les questions d'assurance qualité de l'enseignement supérieur, de la recherche en général et de la gouvernance en particulier ;
- une bonne connaissance des établissements d'enseignement supérieur des pays de l'UEMOA-CAMES ;

une expérience pertinente dans la mise en place d'une agence ou d'une structure nationale d'assurance qualité serait fortement appréciée.

Les deux experts doivent joindre à leur offre, les diplômes légalisés et leurs Curricula Vitæ (CV).

## 8. DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature comprenant les CV et les diplômes légalisés doivent parvenir au Secrétariat Général du CAMES au plus tard le 30 avril 2020



*Plan stratégique*  
DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES  
2020-2022